

# Politique Environnementale

La vocation du SICTOM est d'assurer un Service public performant et innovant, au service du territoire et de ses habitants, pour un développement harmonieux et respectueux de l'Environnement.

Le SICTOM et sa nouvelle équipe d'élus ont décidé de poursuivre la certification ISO 14 001 de ses 5 sites. Ceci implique non seulement une vision sur la maîtrise opérationnelle du syndicat mais aussi sur l'influence que le syndicat peut avoir sur son environnement (usagers, syndicats, ...).

Dans une perspective cycle de vie sur l'ensemble de la chaîne amont et aval, le domaine d'application du système de management environnemental comprend le centre de transfert ainsi que les 4 déchèteries du syndicat.

Suite au renouvellement des instances du SICTOM en septembre 2020, un nouveau cadre de travail a été fixé pour les 6 années de ce nouveau mandat en arrêtant un contrat d'objectifs de 3<sup>e</sup> génération. Ce contrat s'inscrit ainsi dans la continuité du précédent en souhaitant poursuivre la politique de réduction des déchets et d'augmentation des performances. Aussi, afin de répondre aux exigences de la norme et répondre à ses engagements, le SICTOM souhaite poursuivre le travail engagé sur les 4 axes suivants :

- **Prévenir et réduire les déchets :**

- Continuer et renforcer le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés initié en 2012 et visant la sensibilisation de tous les acteurs sur la prévention et la réduction des déchets
- Mise en œuvre du STGDO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques) visant à développer et à mettre à disposition de tous les moyens de trier les biodéchets, en généralisant la pratique du compostage et à réduire les apports des déchets verts en déchèteries
- Etudier la mise en place de la tarification incitative

- **Optimiser les services de collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages :**

- Mettre en œuvre l'extension des consignes de tri : harmoniser les pratiques de tri sur les 9 syndicats adhérents au VALTOM et simplifier le geste de tri pour les usagers (« 100% des papiers et des emballages vont dans le bac jaune »)
- Optimiser la collecte des ordures ménagères, et notamment refonte des tournées de collecte et révision des fréquences de tournée, rationaliser les points de collecte (regroupement, adaptation des volumes)

- **Assurer un service public exemplaire pour les citoyens et au regard des exigences environnementales :**

- Protéger l'environnement et répondre aux exigences réglementaires
- Etudier de la faisabilité d'étendre la certification aux plateformes de broyage
- Avoir une politique d'achat la plus vertueuse possible visant à réduire l'empreinte environnementale des activités du SICTOM
- Sensibiliser tous les partenaires du SICTOM sur la nécessité absolue de lutter contre le réchauffement climatique

- **Faire évoluer le financement du SICTOM vers plus d'équité dans un cadre budgétaire et financier maîtrisé**

- Etudier de la mise en place de la tarification incitative
- Refondre de la tarification des professionnels

Le SICTOM s'engage à ce que le système de management environnemental demeure pertinent, adéquat et en progression continue pour atteindre ses objectifs, et qu'il soit connu et appliqué de tous.

A Saint Ours les Roches, le 11 décembre 2020.

**Le Président du SICTOM**  
**Laurent BATTUT**



**La Directrice du SICTOM**  
**Dominique FRAYSSE**